

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2402

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Installation d'une cuisine professionnelle solidaire - 182 rue de la Poudrette - Parcelle CC 135 - Autorisation de dépôt des autorisations administratives de l'association Alynea

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2402**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Villeurbanne

Objet : Développement urbain - Installation d'une cuisine professionnelle solidaire - 182 rue de la Poudrette - Parcelle CC 135 - Autorisation de dépôt des autorisations administratives de l'association Alynea

Service : Délégation Ressources humaines et moyens généraux - Direction Patrimoine Maintenance

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire de la parcelle CC 135, relevant du domaine privé métropolitain et située 182 rue de la Poudrette à Villeurbanne. Ce site, déjà mis à disposition temporairement, en partie à l'association Emmaüs et à l'association Minéka, va accueillir, sur une partie de terrain nu restante, l'association Alynea. L'emprise nécessaire a été mise à disposition de l'association en mars dernier jusqu'en mars 2025.

II - Description du programme

L'association Alynea entend installer un modulaire sur un espace de terrain de 200 m², dans le but d'y installer la cuisine Baklaava. Baklaava est une cuisine professionnelle solidaire portée par cette association, créée dans le cadre du projet de l'Autre Soie à Villeurbanne.

Cette cuisine professionnelle, actuellement implantée, de manière temporaire, dans un modulaire dédié sur l'emplacement de futurs espaces communs extérieurs du projet de l'Autre Soie, doit être relocalisée suite au démarrage du chantier de ces espaces.

Les emplois de cette cuisine sont à destination des personnes hébergées dans les centres d'Alynea par le dispositif d'accès à l'emploi que sont les ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA).

L'association Alynea installera son propre module de sanitaires, pour des raisons de fonctionnement de la cuisine et de normes d'hygiène. Elle financera et réalisera l'installation à ses propres frais.

Il est à noter que, sur un budget total d'investissement d'environ 120 k€, le projet a reçu le soutien de :

- la Métropole, via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) économie circulaire en 2019 à hauteur de 30 k€ en investissement,
- du projet européen *Urban innovative actions* (UIA) sur l'Autre-Soie, à hauteur de 24,8 k€,
- et de 2 autres subventions par l'office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et Seb (pour le matériel de cuisine).

Il est proposé d'autoriser l'association Alynea à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - l'association Alynea, pour son propre compte, à déposer toutes les formalités administratives nécessaires à la réalisation du projet sur la parcelle cadastrée CC 135 située 182 rue de la Poudrette à Villeurbanne,

b) - le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - **Cette autorisation** ne vaut pas autorisation de commencer les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303806-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
